

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h30, salle de la mairie sous la présidence de M. Jacques ROBIN, Maire.

Présents :

MM **ROBIN** Jacques, **ABRAHAM** Gilberte, **LAERON** François, **ROBERT** Anne, **PIETO** Loïc, **LE DEUC** Martine, **LE MENER** Nicole, **SALLES-BUISSON** Véronique, **BEGUE** André, **LASBLEIZ** Pascal, **PRAT** Pierre-Yvon, **GROT** Thiphaine, **MARY** Laetitia, **COULON** Jean-Emmanuel **L'ANTHOEN** Nicolas.

Absents et excusés : **LAHUEC** Mauricette, **TRUBLET** Nadège, **GEGOU** Jean-François

Procurations :

Secrétaire de séance : **LAERON** François

---

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 06 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents

**2. Ressources Humaines : Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent des services techniques a obtenu son concours d'agent de maîtrise. En conséquence, le Maire souhaite le nommer en tant qu'agent de maîtrise à compter du 01/09/2024.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en incluant ce changement ci-dessus au 01/09/ 2024.

Service technique

Grades correspondants	Catégorie	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire
Agent de maîtrise principal	AMP	1	35 heures
Agent de maîtrise	AM	1	35 heures
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C3	2	35 heures
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	2	35 heures
		1	30 heures
		NP	19 heures
Adjoint technique	C1	1	31 heures
		1	25 heures
		NP	20 heures

Service animation

Grades correspondants	Catégorie	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	NP	35 heures
		1	17 heures 30
Adjoint d'animation	C1	1	30 heures

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du service technique à compter du 01/09/2024.  
**APPROUVE** le tableau des effectifs après modification tel que décrit ci-dessus

### 3. Décision modificative n°1 – Budget principal

Conformément à la délibération du 07 décembre 2022, la commune a procédé à la vente partielle de la parcelle ZK96 à Monsieur PERRON pour une superficie de 2,41 a. Il convient de sortir ce bien partiellement de l'actif de la commune et ouvrir des crédits au chapitre 024. Ce chapitre est un chapitre d'ordre sans exécution budgétaire.

<b>DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>AUGMENTATION DES RECETTES</b>		
024 – Produits de cessions d'immobilisations		1 425.00€
<b>TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES</b>		<b>1 425.00€</b>
<b>DIMINUTION DES RECETTES</b>		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	10226 – Taxe d'aménagement	1 425.00€
<b>TOTAL DIMINUTION DES DÉPENSES</b>		<b>1 425.00€</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal présentée ci-dessus.

### 4. Tirage des jurés d'assises pour la liste préparatoire pour l'année 2025

VU l'article 16 de la loi du 28 juillet 1978 portant modification des articles 260 et 261 du Code de Procédure Pénale,  
VU le courrier en date du 26 avril 2024 de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor concernant les dispositions relatives au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2025,  
VU l'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor en date du 26 avril 2024 fixant le nombre de jurés au jury d'assises pour la liste préparatoire 2025,  
VU le courrier de Monsieur le Procureur de la République, en date du 26 avril 2024, relatif à la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour 2025 ;

Le Conseil Municipal, réuni le 26 juin 2024 à vingt heures trente, salle de la mairie de Rospez, sous la présidence de Monsieur Jacques ROBIN, Maire, a procédé en réunion publique au tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale de la commune de ROSPEZ afin de figurer sur la liste préparatoire 2025 des jurés d'assises.

Ce tirage au sort a désigné les personnes suivantes :  
(Civilité - nom et prénoms - date et lieu de naissance - profession - adresse)

- Monsieur DURAND Emmanuel, né le 10/12/1976 à Talence (33), domicilié 25, route de Croas Diben, 22300 ROSPEZ.
- Monsieur MOISY-DAUNAS DARWIN Pierre Patrick, né le 28/06/1996 à Saumur (49), domicilié 9, Route de Kerambron, 22300 ROSPEZ.
- Monsieur LE GOFF Jean-Pierre Yves Marie, né le 10/05/1951 à ROSPEZ (22), domicilié 5, Route de Pen ar Feunteun, 22300 ROSPEZ.
- Madame PIRIOU (épouse DA MOTA) Laura, né le 14/03/1985 à Tréguier (22), domicilié 18, Résidence Park Guen, 22300 ROSPEZ.
- Monsieur LE NORMAND Colin, né le 16/02/2000 à Lannion (22), domicilié 12, Résidence Convenant Nonen, 22300 ROSPEZ.
- Monsieur GIMENEZ Yoann Michael Manuel, né le 15/11/1985 à Bruges (33), domicilié 33, Route de Saint Marc, 22300 ROSPEZ.

### 5. Cantine : modification du quotient familial pour les repas à 1€

La convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » entre la commune et l'Agence de services et de paiement pour le compte et au nom du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités arrive à échéance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la tarification à 1€ des repas, celle-ci n'est éligible désormais que pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.

Pour se conformer à ce dispositif il convient de modifier les 2 premières tranches du quotient familiale du tarif cantine voté le 13 décembre dernier.

Monsieur le Maire propose de modifier les tranches de tarification comme suit :

TARIFS		CANTINE
<b>Quotient Familial</b>		
<b>A</b>	<b>&lt;= 600</b>	<b>1,00 €</b>
<b>B</b>	<b>601 à 850</b>	
<b>C</b>	<b>851 à 1000</b>	
<b>D</b>	<b>1001 à 1337</b>	<b>2,08 €</b>
<b>E</b>	<b>&gt;= 1338</b>	<b>2,76</b>
<b>Enseignants</b>		<b>4,65 €</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE** une modification des tranches tarifaire de la cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### 6. Salle des fêtes : devis pour renouvellement du mobilier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler de la vaisselle, petit matériel de cuisine suite à l'usure ou la casse de ces derniers.

Un devis a été effectué auprès du Groupe Comptoir Bretagne, notre fournisseur habituel pour un montant de 1 864.21€ HT

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du Groupe Comptoir de Bretagne pour un montant de 1 864.21€ HT.

**7. Proposition d'accueillir les championnats de Bretagne Masters de cyclisme**

Avec le club Team Côte de Granit Rose Cyclisme, Monsieur le Maire propose d'accueillir sur la commune le championnat de Bretagne Masters de cyclisme sur route, le dimanche 22 septembre prochain. Ce championnat est composé de 3 courses :

- Masters Hommes 50 ans et +
- Masters Femmes 35 et +
- Masters Hommes 35-50 ans

Les courses passent par Lanmérin et Quemperven.

Pour accueillir ce championnat, une subvention à verser à la Team Côte de Granit Rose de 2 000.00€ est demandée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** l'accueil de ce championnat de Bretagne Masters de cyclisme sur la commune de Rospez

**ACCEPTE** d'attribuer la subvention de 2 000€ au club de la Team Côte de Granit Rose Cyclisme pour couvrir les frais d'organisation de la course.

**8. Questions diverses :**

**a. Permis de construire pour le club house au terrain de foot officiel**

Le club de foot souhaite installer un club house près des vestiaires au terrain de foot officiel, impasse du Stade.

Pour rappel une personne morale doit recourir aux services d'un architecte pour établir leur projet architectural quel que soit le projet de construction ou de travaux.

L'architecte Studio Bel, sis à Saint-Michel-En-Grèves, a répondu à nos sollicitations et propose un devis à 2 500€ HT pour la réalisation du permis de construire.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de Studio Bel pour un montant du Groupe Comptoir de Bretagne pour un montant de 2 500.00€ HT.

**b. Dommage sur le boulodrome suite à la tempête Ciaran**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de construction du projet Maison intergénérationnelle doivent débiter le semaine 27, soit lundi prochain pour une remise des clés prévues en septembre 2025.

De ce fait, il ne paraît pas opportun, au vu du coût des réparations de la toiture du boulodrome et de l'obligation de le démolir, de procéder à la réparation de celui-ci. L'entreprise retenue pour les travaux a été informée de notre volonté d'annuler le devis.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**PREND ACTE** de la décision d'annuler les travaux prévus sur la toiture du boulodrome actuel, occasionnés par la tempête Ciaran.

**c. Programme Voirie : devis pour réfection de la route Crec'h Morvan (VC25) et route entre route de Feunteuniou et route de Caouënnec (VC33)**

Lors de la commission voirie du 18 mai 2024, il a été constaté que la route de Crec'h Morvan (VC25), côté bois, et la route (VC33), entre route de Feunteuniou et route de Caouënnec, nécessitait des travaux de réfection de la chaussée au vu de leur état très dégradé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandé auprès du service voirie de Lannion-Trégor Communauté.

Nous avons réceptionné deux devis :

- VC 33 sur 470 ml pour un montant de 17 313.94 € TTC
- VC 25 sur 1 100 ml pour un montant de 31 396.35€ TTC

Concernant la VC25 et son état, la proposition nous semble insuffisante dans les travaux envisagés. Un rapprochement auprès du service voirie de LTC est nécessaire afin de refaire le point sur le chiffrage des travaux. Il fort probable qu'un nouveau devis sera effectué.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** les travaux sur les voiries communales n°33 et 25,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis pour la route communale n°33 entre la route de Feunteuniou et de Caouënnec pour un montant de 17 313.94€ TTC et le devis rectifié (à hauteur de 36 000€ TTC) concernant la route VC33 de Crec'h Morvan.

**d. Point sur le marché**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le crêpier, Croc'q la Crêpe, n'a pas souhaité signer la convention d'occupation du domaine public et ne sera donc plus présent sur le marché le vendredi. La commune a été sollicitée par une nouvelle crêpière, Fou de Crêpes, qui accepte le contenu de la convention et devrait arrivée sur le marché très prochainement, soit le vendredi 5 juillet.

**e. Préparation des élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024**

Afin de ne pas perturber les festivités prévues au calendrier des associations, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de déplacer le bureau 1 à la salle des sports a été acceptée par la Préfecture pour les 2 tours.

Séance levée à 21h45